

Receveur de douche en grès émaillé de dimension 80 x 80 à 90 x 90 cm sans les calages, avec la bonde

Fabricants et gammes concernés: Allia-Selles (PRIMA/ROYAN); Kohler (Kyreo, Replay); Villeroy & Boch (Altima, O.novo) – Déclaration complète disponible sur : www.inies.fr

Caractérisation du produit

Unité fonctionnelle et description

Assurer la fonction de receveur de douche pour une durée de vie de 20 ans, par un receveur de douche de gamme standard carré en grès blanc émaillé de dimensions 80 x 80cm (ou 70 x 90) à 90 x 90 cm, de masse nette 27,7 à 42 kg, à poser ou à encastrer, comprenant la bonde, la grille et les joints en silicone. Les calages, la robinetterie et le nettoyage pendant la vie en œuvre ne sont pas inclus.

Durée de vie typique (DVT): 20 ans.

<u>Caractéristiques techniques non contenues dans l'UF:</u> Les produits couverts possèdent le marquage NF, l'aptitude à l'usage est notamment vérifiée par la conformité aux Règles de certification marque NF - appareils sanitaires (NF 017), notamment: NF D14 – 601, NF EN 14527 et NF EN 251.

Contenu (masses moyennes)

Receveur de douche en grès émaillé : 33,0 kg Emballage de distribution Polyéthylène: 1,24E+02 g Palette bois et éléments bois : 3,50E+03 g 6,02E+00 g Papier: Carton: 6,05E+02 g Produits complémentaires de mise en œuvre Bonde en polypropylène : 2,50 E+02 g Grille en acier inoxydable: 5,00 E+01 g Joints en silicone (comprenant 1 renouvellement): 4,10 E+01 g Total flux de référence : 37,49 kg

Substance dangereuse : Aucune substance déclarée.

Contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments :

Contribution du produit		Expression
À l'évaluation des risques	Air intérieur	Non concerné
sanitaires	Sol et eau	Sans objet
À la qualité de vie	confort hygrothermique	Aucune performance revendiquée
	confort acoustique	Aucune performance revendiquée
	confort visuel	Aucune performance revendiquée
	confort olfactif	Aucune performance revendiquée

Indicateurs environnementaux (cycle de vie total)

Impact environnemental (se référer à la déclaration complète pour l'ensemble des indicateurs) [2] [3]	Valeur par UF (ensemble du cycle de vie) [4]	Unité
Réchauffement climatique	7,83E+01	kg CO₂ éq.
Appauvrissement de la couche d'ozone	9,02E-06	kg CFC 11 éq.
Acidification des sols et de l'eau	5,14E-01	kg SO₂ éq.
Eutrophisation	7,47E-02	kg (PO ₄) ³ - éq
Formation d'ozone photochimique	3,60E-02	kg C2H4 éq.
Épuisement des ressources abiotiques (éléments)	9,50E-05	kg Sb éq.
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles)	1,12E+03	MJ
Pollution de l'eau	1,51E+01	m ³
Pollution de l'air	1,97E+04	m ³
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable (sauf matières premières)	5,48E+01	MJ
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables (matières premières)	3,65E+01	MJ
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables	9,13E+01	MJ
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable (sauf matières premières)	1,26E+03	MJ
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables (matières premières)	5,98E+01	MJ
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables	1,31E+03	MJ
Utilisation de matière secondaire	3,26E-01	kg
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	0	MJ
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	0	MJ
Utilisation nette d'eau douce	6,87E-01	m ³
Déchets dangereux éliminés	8,66E-01	kg
Déchets non dangereux éliminés	4,12E+01	kg
Déchets radioactifs éliminés	2,59E-03	kg
Composants destinés à la réutilisation	0	kg
Matériaux destinés au recyclage	8,79E+00	kg
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	0	kg
Énergie fournie à l'extérieur - Electricité	0	MJ
Énergie fournie à l'extérieur - vapeur	0	MJ
Énergie fournie à l'extérieur - Gaz proccess	0	MJ

<u>Notes</u>

- [1] Déclaration est basée sur un cadre de validité tel que défini dans l'arrêté du 23 décembre 2013 relatif à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration.
- [2]Les indicateurs environnementaux sont calculés selon la norme NF EN 15804+A1 et, autant que possible, selon les premiers éléments (disponibles à date de réalisation) issus des travaux du GT portant sur le développement du complément national XP P01-064/CN. La déclaration complète présente le détail des phases du cycle de vie ;
- [3] La déclaration complète a été déposée sur la base de données disponible au travers du site www.declaration-environnementale.gouv.fr. La déclaration complète est également disponible sur le site de la base INIES (www.inies.fr);
- [4] Les bénéfice et charge au-delà des frontières du système (module D) ne sont pas intégrés à la somme.



Références couvertes :

Fabricant	Gammes concernées	Références commerciales concernées
Allia-Selles	PRIMA/ROYAN	7212 ; 7312 ; 7332 ; 7361
		7212
Kohler	Kyreo	EN104-00 ; EN103-00 ; EN134-00 ; EN133-00 : EN163-00 ; EN164-00
	Replay	N140K-220
Villeroy & Boch	Altima	621597 ; 621598
	O.novo	6027A8; 621580; 6215A8; 6026A8; 6028A8; 6027A9; 622190; 6221A9; 6028A9; 620990; 6209A9

Notes

^[1] Déclaration est basée sur un cadre de validité tel que défini dans l'arrêté du 23 décembre 2013 relatif à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration.

^[2]Les indicateurs environnementaux sont calculés selon la norme NF EN 15804+A1 et, autant que possible, selon les premiers éléments (disponibles à date de réalisation) issus des travaux du GT portant sur le développement du complément national XP P01-064/CN. La déclaration complète présente le détail des phases du cycle de vie ;

^[3] La déclaration complète a été déposée sur la base de données disponible au travers du site www.declaration-environnementale.gouv.fr. La déclaration complète est également disponible sur le site de la base INIES (www.inies.fr);

^[4] Les bénéfice et charge au-delà des frontières du système (module D) ne sont pas intégrés à la somme.